

Publié le 31 mars 2008

Golf : les Sem tiennent le haut du green

Les sociétés d'économie mixte ont largement contribué à la démocratisation du golf en France puisqu'elles gèrent aujourd'hui quelques terrains existants. Si elles ont développé un service pour le public, leur action se mesure aussi à l'aune du développement du territoire et du développement économique.



L'image de sport élitiste colle tellement au golf qu'on a du mal à croire que sur environ 500 parcours en France, seulement 150 appartiennent et sont gérés par des entreprises privées. Longtemps placés entre les mains d'associations sportives ils ont commencé à basculer dans l'escarcelle des collectivités au même titre que n'importe quel équipement à vocation sportive - gymnases, stades, salles omnisports, etc - dans les années 70.

L'implication des collectivités a eu pour effet de faire progresser de manière spectaculaire le nombre d'infrastructures puisque durant les deux décennies suivant cette période on assiste en France à la création de près de 350 golfs, nombre correspondant précisément à la part des terrains gérés par des structures publiques.

La hausse de l'offre constitue déjà en soi un élément de la démocratisation de ce sport, mais cela ne suffisait certainement pas à attirer en nombre les apprentis Tiger Wood ou les Balestero en herbe. Les politiques mises en œuvre à l'initiative des collectivités actionnaires poursuivent un objectif principal, ouvrir le golf local à tous les publics. Et au golf comme ailleurs c'est l'argent le club de la guerre, l'aide financière publique permet la mise en œuvre de politiques tarifaires sans aucune mesure avec les prix pratiqués dans le privé.

Mais la démocratisation de cette pratique sportive ne constitue pas l'enjeu unique de l'investissement public, investissement lié à l'exploitation, mais aussi à l'aménagement pour les terrains les plus récents. En effet, la présence d'un golf constitue indéniablement un élément

attractif du territoire et donc un outil en faveur du développement local. Le golf, c'est sans doute un petit « plus » pour de nouveaux habitants ou des entreprises cherchant à s'implanter dans une région. C'est aussi un outil au service de l'économie touristique.

Le chiffre d'affaires réalisé par le golf en France est estimé à 1,5 milliard d'euros par an dont 392 millions correspondent au tourisme. Si le transfert de la gestion des golfs en direction de Sem a permis un fort développement des « green », depuis 1993 obligation est faite aux collectivités d'en confier la gestion après appel d'offres. Mais quelle que soit la structure attributaire du marché elle hérite d'une DSP qui garantit la continuité de la politique publique locale.

Par Marie-Anne RAMAZZINA